

KIT MEDIA

2
0
2
6



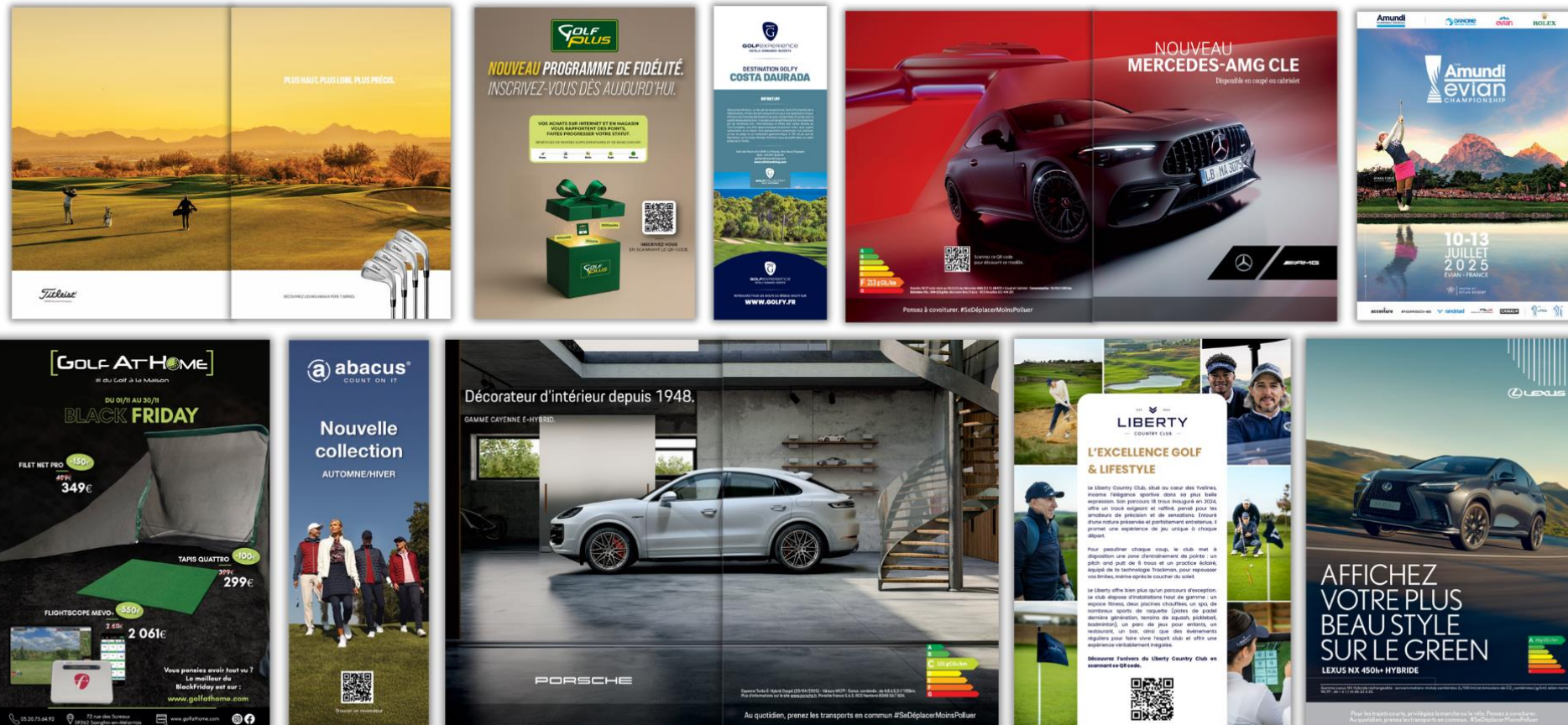
GOLF
MAGAZINE

n°1 de la presse Golf en France

GRANDE ANNONCE

GOLF
MAGAZINE

Publicité dans le contexte rédactionnel, en première partie du magazine



TARIFS



Emplacements standards

Simples

8 500 €

Doubles

17 000 €

Emplacements Premium

Simples

4 ^e de couv	16 000 €
3 ^e de couv	13 000 €
2 ^e de couv	14 000 €
1 ^{er} recto	12 500 €
2 ^e recto	11 500 €
3 ^e recto	10 600 €
Face sommaire	14 000 €
Face édito	13 000 €

Doubles

Double ouverture	26 500 €
Double fermeture	25 700 €
1 ^{ère} double	25 500 €
2 ^e double	22 700 €

Autres formats

1/2 page

6 500 €

1/3 page

5 500 €

Confirmation des emplacements 2 semaines (J-10 ouvrés) avant la date de bouclage commercial.
Sans confirmation dans les délais, les emplacements seront remis en vente.

Bruts Hors Taxes (TVA en sus 20 %)

Les dégressifs

Les dégressifs sont calculés en cumul sur le Brut Base d'Achat.

Dégressif volume

à partir de 17 000 €	2 %
à partir de 34 000 €	5 %
à partir de 51 000 €	8 %
à partir de 68 000 €	11 %

Les dégressifs sont applicables à l'annonceur et au groupe d'annonceurs. Ils se calculent et s'appliquent sur le CA BBA annuel HT (hors échanges).

Cumul des mandats

à partir de 25 500 €	1 %
à partir de 59 550 €	2 %
à partir de 85 000 €	3 %

Applicable au mandataire. Chaque dégressif est calculé sur le CA BBA (après application de modulations).

Modulations

Rectos successifs

+ 10 % sur le 2^e recto

Demande 1^{er} annonceur secteur

+ 35 %

Encarts

Hors frais techniques et coûts postaux

Droit d'asile Édition Nationale

2 pages	5 100 €
4 pages	7 600 €
6 pages	8 800 €
8 pages	10 100 €
12 pages	15 900 €

Bruts Hors Taxes (TVA en sus 20 %)

GUIDE PRATIQUE

GOLF
MAGAZINE

*Publicité dans un contexte 100% publicitaire aux deux tiers du magazine
(jouer la répétitivité : 3, 6 ou 11 parutions)*

LA RUBRIQUE DES BONNS PLANS DU GOLF

GOLF
MAGAZINE

LE GUIDE PRATIQUE

LE SLICE

NOUVELLE BRASSERIE

GOLF DE HAUTE AUVERGNE

04.71.47.73.75
2 route du golf 35130 Senecey de Mormeise

LE GUIDE PRATIQUE

GOLF
MAGAZINE

LA RUBRIQUE DES BONNS PLANS DU GOLF

LA FOIRE AUX BALLES

Jusqu'à épuisement des stocks

montage de couleurs possible

Callaway ERC SOFT
3 boîtes de 12 balles
150€ 100€

Callaway REVA
4 boîtes de 12 balles
100€ 80€

montage de couleurs possible

Callaway WARBLER DISTANCE+
3 boîtes de 12 balles
75€ 60€

TaylorMade DISTANCE+
4 boîtes de 12 balles
130€ 82€

montage de couleurs possible

price **E** **GRIPS** **Bag** **Fitup**

La garantie du meilleur prix* 21 jours pour échanger** Pensez à l'immédiat de votre matériel Diagnostic gratuit de votre matériel Soutil de fitting gratuit à vie*

LA RUBRIQUE DES BONNS PLANS DU GOLF

GOLF
MAGAZINE

LE GUIDE PRATIQUE

4

Polo piqué manches courtes FEMME 59€

Polo piqué manches courtes HOMME 59€

Pantalon FEMME 85€

Pantalon HOMME 85€

Ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h30 en continu

15 rue Faraday - 33700 Mérignac
05.56.45.36.22
par4golf33@gmail.com
Par 4 golf - Bordeaux @par4golf_bordeaux

45 av. du G. de Gaulle - 94500 Champigny-sur-Marne
01.71.36.16.24
par4golf94@yahoo.fr
Par 4 golf - Paris @par4golf_officiel

LA RUBRIQUE DES BONNS PLANS DU GOLF

GOLF
MAGAZINE

LE GUIDE PRATIQUE

CMABALLE

Faites un golf qui vous ressemble avec nos tampons personnalisables !

Rechargeable, empreinte interchangeable

Trois tailles d'empreinte 1 cm - 2 cm - 2,5 cm

4 coloris en acier

Utilisable à l'infini 4 encres disponibles

NOUVEAU
Goodies, textiles, accessoires ...

Personnalisables et assemblés en France

Rendez-vous sur cmaballe.com

GOLF DU CHATEAU DE LA CHOUETTE

Un parcours surprenant et inattendu...

GREEN-FEE + DÉJEUNER 65€

Golf du Château de la Chouette - 1 rue de la Chouette - 94500 Champigny-sur-Marne
01.71.36.16.24

TARIFS



Emplacements

Doubles

Brut	3 800 €
11 parutions	1 700 € *
6 parutions	2 100 € *
3 parutions	2 500 € *

Simples

Brut	2 200 €
11 parutions	1 000 € *
6 parutions	1 200 € *
3 parutions	1 400 € *

1/2 page

Brut	1 200 €
11 parutions	530 € *
6 parutions	650 € *
3 parutions	770 € *

1/4 page

Brut	700 €
11 parutions	320 € *
6 parutions	390 € *
3 parutions	460 € *

** Prix Net par insertion*

MIEUX JOUER 2026

GOLF
MAGAZINE

Hors-série



**LES MEILLEURES TECHNOLOGIES
AU SERVICE DE VOS CLUBS
AVEC NOS FITTERS CERTIFIÉS
DANS CHAQUE MAGASIN
GOLF PLUS**

**TARIFS 2025 DE VOTRE FITTING
EN MAGASIN**

- Sac complet - 2h - 100€
- Bois et fers - 1h30 - 80€
- Bois ou fers - 1h - 60€
- Putting - 30mn - 30€

Remboursé à 100% en cas d'achat.

ANALYSE PERSONNALISÉE
SUR TRACKMAN 4

PRENEZ VOTRE
RENDEZ-VOUS

TOUT L'ÉQUIPEMENT DU DÉBUTANT AU PROFESSIONNEL



N°1 DEPUIS 1982

golfplus.fr

TARIFS



Emplacements Standards

Double page	13 000 €
Page	6 500 €
1/2 page	4 000 €

Emplacements Premium

Simples

4 ^e de couv	13 000 €
3 ^e de couv	11 000 €
2 ^e de couv	12 000 €
1 ^{er} recto	12 000 €
2 ^e recto	11 000 €
3 ^e recto	10 000 €

Doubles

Double ouverture	27 000 €
Double fermeture	21 000 €
1 ^{ère} double	26 000 €
2 ^e double	23 000 €

Bruts Hors Taxes (TVA en sus 20 %)

GUIDE DES GOLFS 2026

GOLF
MAGAZINE

Hors-série



ROSNY-SOUS-BOIS

12 rue Rosnay, 9310 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 48 94 01 80 Email : contact@delagolfrosnyb
Web : <https://www.golfrosnyb.com>
Directeur : Kathleen Rosenstein
Enseignants : Kathleen Rosenstein, Nicolas Provost

Formateur : ouvert toute l'année Green-fee : 20 à 40€

LES TARIFS

- » CF 9 T. de 20 € à 40 €.
- » Meilleurs tarifs et réservations sur leclub.golfrsnyb.com

LES INFRASTRUCTURES

- » Ouvertures : 1968.
- » Architecture : Olivier Breton.
- » 33 postes de practice dont 17 couverts.

RENSEIGNEMENTS UTILES

- » Animaux acceptés.
- » Cours et stages de golf.
- » Restaurant (indépendant) avec terrasse.
- » Pro-shop.
- » Location (clubs / charriots).

ACCÈS

118,5 Villiers-sur-Marne à 928 m.
Métro 11 La Dhuis à 820 m.
Autoroute A86, sortie n°17 Rosny Centre.

GOLF & EXPÉRIENCES 100 % LIFESTYLE

UNE COLLECTION DE 10 GOLFS D'EXCEPTION.

Véritables lieux de vie, nos golfs vous invitent à vivre des expériences uniques, seul, en famille ou entre amis. Alliant plaisir du jeu, détente et convivialité, chaque moment vécu est l'occasion unique de se ressourcer et de créer des souvenirs mémorables.

AMPLIFIEZ VOS ÉMOTIONS.

resonance
GOLF COLLECTION

Golf de Rosny-sous-Bois

TARIFS



Emplacements Premium

4 ^e de couv	5 800 €
3 ^e de couv	4 400 €
2 ^e de couv	5 100 €
Page recto	2 700 €
Face sommaire	2 900 €
Face édito	2 900 €

Emplacements dédiés aux golfs

Page	1 150 €
1/2 page	850 €

PETITES ANNONCES

GOLF
MAGAZINE

P.A. PETITES ANNONCES

RENCONTRE POUR ELLE ET LUI

424-1/ Hey! Vous êtes à la recherche d'un bon compagnon, pour vous Madame, pour vous Monsieur, lors de vos parties endiablées, au style moderne, avec beaucoup d'humour et toujours de bonne humeur, avec qui il est plaisant de jouer?



Demandez à Bob, et venez le rencontrer durant ses journées de démo à travers la France en consultant le site www.onoffgolf.eu Il sera probablement en mesure de vous satisfaire en tout point. Il est unique, comme vous.

SI VOUS SOUHAITEZ PASSER UNE ANNONCE



Merci de prendre contact avec
JULIETTE LAPLACE - 01 55 39 10 15 - jl@versicolor.fr

À VENDRE

424-2/ Unique sur la région toulousaine : **Terrain à bâtir** de 3 200 m², dans une résidence privée et sécurisée avec accès officiel direct sur un golf international de la région de Toulouse. Environnement calme et verdoyant proche des écoles, commerces et centres d'activités professionnelles. Terrain plat et viabilisé ; Eau et électricité ; Fibre possible, Gaz de ville possible. Le cahier des charges de la résidence ne permet pas la division du terrain et autorise la construction d'une seule maison pour une seule famille. Dernier terrain disponible. Prix élevé justifié.

Contact : Pascal CAMMAS, (+33) 6 08 65 28 65 ; WhatsApp welcome.



TARIFS



	FORMATS (en mm)	NOMBRE DE LIGNES	PARTICULIERS (TTC)	PROS (HT + TVA EN SUS 20 %)
PAVÉ 1	35 (L) x 35 (H)	5 lignes « grille » max	70 €	90 €
PAVÉ 2	35 (L) x 40 (H)	6 lignes « grille » max	80 €	100 €
PAVÉ 3	35 (L) x 57 (H)	5 lignes « grille » max + 1 photo	140 €	150 €
PAVÉ 4	35 (L) x 62 (H)	6 lignes « grille » max + 1 photo	150 €	160 €
PAVÉ 5	73 (L) x 50 (H)	pavé largeur – 2 colonnes	350 €	400 €
PAVÉ 6	115 (L) x 50 (H)	pavé largeur – 3 colonnes	300 €	450 €
PAVÉ 7	73 (L) x 88 (H)	pavé hauteur – 2 colonnes	390 €	490 €

« grille » : une ligne = 24 caractères (les espaces comptent comme un caractère)

CONTATCS



Anne DEBIESSE

06 81 13 89 08

anne.debiesse@golfmag.fr

Juliette LAPLACE

06 46 22 53 58

juliette.laplace@golfmag.fr

CGV

Édité par Agence 1827

Service publicité Golf Magazine 23-25 Bd de la République 92 230 Saint-Cloud

www.golf-magazine.fr

Toute souscription d'un ordre de publicité pour l'annonceur et son mandataire implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du présent tarif.

RÉSERVES :

La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur qui, notamment, s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. Il garantit l'éditeur contre les poursuites judiciaires que ce dernier pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre et il l'indemniserait de tous les préjudices qu'il subirait et le garantirait contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

L'éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui apparaît contraire à la législation en vigueur, ou qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, paraîtrait contraire à l'esprit ou la présentation de la publication, ou qui serait susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

En ce qui concerne la publicité rédactionnelle, pour ne pas créer de confusion dans l'esprit du lecteur, toute publicité présentée sous forme rédactionnelle devra porter, de manière bien visible, la mention « Communiqué » ou « Publicité ».

L'annonceur s'engage à ce que toute photo retouchée d'un mannequin comporte la mention « photo retouchée » de façon accessible et lisible.

L'éditeur se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires, même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de trois mois. Sans observation de l'annonceur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours, l'éditeur considérera avoir l'accord de celui-ci.

Aucun emplacement ne peut être garanti sans paiement des majorations correspondantes.

fournis. Ils sont dans tous les cas à la charge de l'annonceur.

DÉFINITIONS :

Annonceur : Sont réputées constituer un seul et même annonceur ou groupe d'annonceurs, toutes les sociétés d'un même groupe qui achètent de l'espace publicitaire au travers d'une entité unique assurant les fonctions média. Sont considérées comme sociétés d'un même groupe d'annonceurs, toutes les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 50% au 1er janvier par une même personne physique ou morale. La justification devra être communiquée à l'éditeur par LRAR, les conditions groupe n'étant applicables qu'à réception des justificatifs.

Mandataire : Tout intermédiaire professionnel assurant une prestation complète, notamment la réservation d'espace, l'ordre d'achat, la gestion et le contrôle des facturations, qui intervient pour le compte et au nom d'un ou plusieurs annonceurs pour acheter de l'espace publicitaire dans un ou plusieurs supports au cours de la période concernée, en vertu d'un contrat écrit de mandat. Une attestation de mandat devra être produite à l'éditeur. En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai l'éditeur par LRAR, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à l'éditeur à compter de la date de réception de la dite lettre.

Dégressifs : L'octroi des dégressifs est subordonné à leur présence sur la plaquette tarifaire.

Les dégressifs sont calculés sur la base d'une prévision de chiffre d'affaires annuel, ou du portefeuille d'ordres annuel de l'annonceur et sont applicables immédiatement sur chaque facture. En conséquence, si le chiffre d'affaires brut base annuel est inférieur au portefeuille à la date de facturation initiale ou par rapport à la prévision annuelle, le prix facturé sera augmenté, en fonction de l'application des grilles de dégressifs.

- Volume s'applique à un annonceur ou à un groupe d'annonceurs, qu'il soit réalisé par lui ou par son mandataire (ou ses mandataires), pour son compte. Les dégressifs se calculent et s'appliquent sur le chiffre d'affaire brut base achat annuel HT en date de parution (hors page échanges marchandises).

- Cumul des mandats s'applique à toutes les insertions pour lesquelles un même mandataire a traité au moins deux marques ou produit et a investi sur le titre pour le compte d'un ou plusieurs annonceurs ou groupe d'annonceurs. En cas de non respect des CGV, notamment concernant les délais de paiement par le mandataire, le versement intégral du cumul de mandat est susceptible d'être remis en cause.

Remise professionnelle : La remise professionnelle de 15% est accordée aux annonceurs ayant accrédité un mandataire professionnel auprès du titre pour leur achat d'espace (attestation de mandat signée par l'annonceur exigée à faire parvenir avant toute communication sur l'un de nos titres à l'attention de notre service ADV). Elle s'applique sur le Chiffre d'Affaires Net HT, tous dégressifs s'appliquant sur le BBA après modulations. Elle ne s'applique pas sur les frais techniques, les frais postaux et l'achat d'exemplaires en nombre, ni sur les échanges marchandises.

RÉCLAMATIONS / ANNULATIONS :

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans le mois suivant la parution. Toute demande d'annulation ou de report d'un ordre de publicité devra être adressée à l'éditeur par écrit, avant la date de bouclage commercial prévue par le calendrier technique, soit 4 semaines avant parution. Dans le délai de 1 mois à 15 jours avant la date de bouclage commercial, toute annulation fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20% du prix net des ordres annulés. En deçà de 15 jours, 50% du montant de l'ordre initial seront dus.

Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte.

Ces annulations ne devront pas remettre en cause la formulation du contrat ayant permis de bénéficier du dégressif, et notamment le palier de remises. À défaut, une facture de rappel du dégressif sera effectuée.

La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code Civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de diffuser tout ou partie d'un ou de plusieurs numéros de la publication ou d'une ou plusieurs annonces de publicité.

Les avoirs se rapportant à une vente sur une année civile donnée devront être réclamés avant la fin du premier trimestre de l'année civile suivante.

FACTURATION :

L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies sur ce dernier.

Pour être à même d'accepter les ordres d'un mandataire, l'éditeur doit être en possession d'une attestation de contrat liant l'annonceur et le mandataire, qui sera réputée à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur.

Lorsqu'un mandataire est facturé, un exemplaire de la facture est communiqué à l'annonceur.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Pour les nouveaux clients, le règlement se fait à la remise des ordres. Dans les autres cas, à condition de présenter des garanties de paiement qui devront recevoir l'agrément préalable de l'éditeur, le paiement est réalisé selon deux possibilités :

a) Règlement à 30 jours fin de mois suivant la date de facturation avec escompte de 0,5 %.

b) Règlement à 60 jours nets suivant la date de facturation.

Si le règlement s'effectue par traite acceptée et domiciliée, celle-ci devra impérativement être retournée dans un délai de 8 jours après réception de la facture.

En cas de retard de paiement, l'éditeur se réserve le droit de suspendre l'exécution des ordres et de décider le retour au règlement comptant.

Tout retard de paiement entraînera une pénalité de retard au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne pour ces opérations de refinancement majoré de 10 points, et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € selon l'article L441-6 du Code du Commerce, ainsi qu'une pénalité de 15% sur les sommes dues.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Dans certains cas de promotion, des offres de saisonnalité ou de bouclage peuvent être proposées par le support. Ces promotions éventuelles viennent en substitution des autres remises, hors remise professionnelle.

Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espaces ou de services fera l'objet d'un contrat écrit qui prévoira les conditions de paiement. Ces investissements ne rentrent pas en ligne de compte pour l'assiette de calcul de tarifs dégressifs ou de dégressif par regroupement d'achat.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES :

Les documents d'impression doivent être parvenus au service publicité dans les délais prévus par le calendrier technique. Ils doivent comporter les indications nécessaires à la bonne reproduction. Les documents d'impression, sauf demande express de l'annonceur, ne sont pas conservés par le journal. L'éditeur se dégage de toute responsabilité sur la reproduction des annonces couleur livrées sans épreuve générée d'après le document d'impression fourni, ou si les éléments d'impression lui parviennent hors délais.

Toute annonce modifiée ou réalisée par l'éditeur fait l'objet de l'expédition d'un bon à tirer, tant que les délais de bouclage le permettent. Tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de l'éditeur. Dès lors que la date de réception d'une annonce à modifier ou à réaliser par l'éditeur ne permet plus, eu égard à la date de bouclage, l'expédition d'un bon à tirer, l'éditeur est également déchargé de toute responsabilité. En tout état de cause et quelle que soit l'origine des documents, la responsabilité de l'éditeur se limite à la réinsertion de l'ordre dans la parution suivante. Les frais techniques de réalisation d'une annonce ne peuvent être déterminés qu'au vu des documents fournis. Ils sont dans tous les cas à la charge de l'annonceur.

